Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D202642-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 23 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas	x		
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse	x		
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien		x	Pouvoir à Thomas CABON
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Perrine COMBOT

N°2026/42

RETRAIT DE LA DÉLIBERATION N°2026/06 PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026 : REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Classification : institution et vie politique

Par délibération n°2026/06 du 24 février 2026, le conseil municipal a approuvé la revalorisation des indemnités des élus à compter du 1er janvier 2026. Cette revalorisation était faite suite à la loi du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu modifiant l'article L 2123-24 du code général des collectivités territoriales et revalorisant le barème du taux des indemnités de fonction des adjoints.

Toutefois, le bureau du contrôle de légalité a informé le maire de Saint-Frégant, par courrier en date du 17 mars 2026 (courrier reçu le 23 mars 2026), que la délibération n°2026/06 portant revalorisation des indemnités des élus ne pouvait être appliquée en raison du principe général du droit de non-rétroactivité des actes administratifs. A cet effet, il convient de retirer la délibération n°2026/06 du 24 février 2026.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, retire la délibération n°2026/06 du 24 février 2026 portant revalorisation des indemnités de fonction des élus.

POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1**
Didier LAMARRE-DEGOUTHO

Le Maire
Philippe MASQUELIER

MAIRIE de SAINT-FREGANT (Finistère)

La Secrétaire de séance
Perrine COMBOT